



Chèque numérique

Objectif

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire COVID 19, soutenir les artisans et commerçants contraints lors du 2^{ème} confinement à une fermeture administrative et les encourager à développer une solution numérique pour mettre en place de la vente à distance (click and collect, call&collect, vente en ligne, conseil à distance, livraisons etc.).

Modalités de mise en œuvre

- * Bénéficiaires : Entreprises ERP de type M ou N, indépendantes, commerçants de proximité ou artisans, qui gèrent de façon autonome un point de vente, y compris les commerçants ambulants, contraints à une fermeture administrative imposée par le décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020

- * Interventions éligibles:
 - les actions de vente en ligne : inscription sur une place de marché, la transformation d'un site vitrine en site e-commerce, des modalités de vente adaptées à la crise type Click&Collect, mise en place d'applications web, adaptation des terminaux de paiements

 - les prestations de conseil en stratégie digitale dont les actions de webmarketing, (référencement web, présence sur les réseaux sociaux, e-campagnes publicitaires)

 - la création, la refonte ou l'adaptation de site internet.

- * Forme de l'aide : subvention forfaitaire de 500 €

- * <https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/cheque-numerique>